

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 8 1977



Distr.  
GENERALE

A/32/8/Add.19  
5 décembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Chapitres 4 et 25 des dépenses et chapitre premier des  
recettes : montants estimatifs révisés pour la Conférence  
des Nations Unies sur la science et la technique au  
service du développement

Vingtième rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les montants estimatifs révisés aux chapitres 4 et 25 des dépenses et au chapitre premier des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, relatifs à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (A/C.5/32/39) 1/. On se souviendra que les demandes de crédits initiales présentées à ce titre par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 étaient provisoires 2/ et que le Comité consultatif avait recommandé de supprimer ces crédits jusqu'au moment où le Secrétaire général aurait présenté à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, des demandes de crédits révisés 3/.

2. Le Secrétaire général estime le coût du programme de travail pour la Conférence en 1978-1979 à 3 981 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel et non compris le coût des services de conférence), contre 3 075 000 dollars demandés

1/ Pour les résolutions correspondantes, voir les résolutions 3362 (S-VII) et 31/184 de l'Assemblée générale, et les résolutions 1897 (LVII), 2028 (LXI), 2035 (LXI) et 2123 (LXIII) du Conseil économique et social.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6), vol. I, par. 4.32 à 4.42.

3/ Ibid., Supplément No 8 (A/32/8), par. 4.9.

dans le projet de budget-programme 4/. Dans les montants estimatifs révisés, il est tenu compte du programme de travail adopté par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement à sa première session, en février 1977 5/, et des recommandations formulées ultérieurement par le Conseil économique et social, dans sa résolution 2123 (LXIII). Le programme de travail, qui débouchera sur la tenue de la Conférence en août-septembre 1979, est décrit brièvement dans l'annexe II au rapport du Secrétaire général (A/C.5/32/39).

3. Le montant estimatif révisé demandé par le Secrétaire général est en augmentation de 905 700 dollars (29,4 p. 100) par rapport aux crédits initialement demandés dans le projet de budget-programme pour 1978-1979. Le tableau ci-après donne la ventilation des crédits demandés pour 1978-1979 et des ressources approuvées pour 1977.

---

4/ En se fondant sur l'état des incidences administratives et financières présenté initialement par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa trente et unième session (A/C.5/31/89).

5/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 43 (A/32/43 et Corr.1), annexe II, décision 1 (I).

Projet de budget-programme pour 1978-1979

<u>Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement</u>	1977	Prévisions initiales	Demandes de crédits révisés	Augmentation (diminution)
		(En milliers de dollars)		
<u>Secrétariat de la Conférence</u>				
Personnel temporaire .....	285,9	1 053,1	1 587,6	534,5
Frais généraux .....	56,7	119,8	201,8	82,0
Frais de voyage et indemnités de subsistance .....	25,0	129,9	105,0	(24,9)
Total partiel	367,6	1 302,8	1 894,4	591,6
<u>Commissions régionales (y compris les frais de voyage et les indemnités de subsistance)</u>				
Personnel temporaire .....	106,6	105,1	205,2	100,1
Conseillers régionaux .....	250,0 <sup>a/</sup>	613,2 <sup>a/</sup>	204,3	(408,9)
Total partiel	356,6	718,3	409,5	(308,8)
<u>Conseillers techniques (y compris les frais de voyage et les indemnités de subsistance)</u>				
Pour aider les gouvernements .....	-	-	660,0	660,0
<u>Services de consultants et contrats (y compris les frais de voyage et les indemnités de subsistance)</u>				
Siège .....	10,0	83,8	290,0	206,2
Commissions régionales .....	53,1	275,6	90,8	(184,8)
Total partiel	63,1	359,4	380,8	21,4
<u>Séminaires</u> .....	-	-	241,6	241,6

Projet de budget-programme pour 1978-1979				
<u>Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement</u>	<u>1977</u>	<u>Prévisions initiales</u>	<u>Demandes de crédits révisés</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>
(En milliers de dollars)				
<u>Autres frais de voyage et indemnités de subsistance</u>				
Experts qui participeront à la réunion sur la science, la technique et l'avenir .....	26,7	-	59,4	59,4
Experts des pays en développement les moins avancés .....	-	28,0	27,8	(0,2)
Représentants des mouvements de libération nationale .....	-	-	11,6	11,6
Total partiel	26,7	28,0	98,8	70,8
<u>Activités d'information</u> .....	-	667,3	296,4	(370,9)
Total, chapitre 4 du budget	814,0 <sup>b/</sup>	3 075,8	3 981,5	905,7

a/ Pour des conseillers chargés d'aider les commissions régionales et les gouvernements.

b/ Y compris 323 000 dollars approuvés par l'Assemblée générale à sa trente et unième session et 491 000 dollars autorisés par le Comité consultatif en mai 1977 en vertu de la résolution 3540 (XXX) de l'Assemblée générale, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1976-1977.

...

Secrétariat de la Conférence

4. Le montant estimatif révisé demandé pour le secrétariat de la Conférence s'établit au total à 1 894 400 dollars et se décompose comme suit : 1 587 600 dollars pour le personnel temporaire, 201 800 dollars pour les frais généraux et 105 000 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance. On trouvera une ventilation de ces montants à l'annexe IV au rapport du Secrétaire général (A/C.5/32/39).
5. Le nombre total de postes autorisé au titre du personnel temporaire pour le secrétariat de la Conférence en 1977 est de 11 (7 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux), à savoir : un poste de secrétaire général adjoint, trois postes D-1 <sup>6/</sup>, deux postes P-5, un poste P-4, deux postes G-5 et deux postes G-4/1. Pour 1978-1979, le Secrétaire général demande 12 postes supplémentaires au titre du personnel temporaire, à savoir un poste D-2, trois postes P-5, deux postes P-4, un poste P-2 et cinq postes G-4/1, ce qui porterait le nombre total de postes à 23, dont 14 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux.
6. Le Secrétaire général demande la création d'un poste D-2 pour l'adjoint du Secrétaire général de la Conférence. Le Comité ne voit pas d'objection à cette demande. Six postes supplémentaires d'administrateur sont également demandés pour 1978-1979 (trois P-5, deux P-4 et un P-2). D'après les renseignements qui figurent dans le rapport du Secrétaire général et les indications supplémentaires qui lui ont été données oralement, le Comité a noté que les attributions devant être confiées à certains des titulaires de ces nouveaux postes n'étaient pas clairement définies et que les tâches à exécuter faisaient apparaître certains doubles emplois. Le Comité n'est pas non plus convaincu de la nécessité de créer un poste distinct d'administrateur hors classe (P-5) pour un assistant spécial du Secrétaire général de la Conférence, dans la mesure où les fonctions qui s'attachent à ce poste pourraient être exercées par l'adjoint du Secrétaire général. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité recommande d'approuver la création de deux postes P-5, d'un poste P-4 et d'un poste P-2. Sur les cinq postes d'agent des services généraux demandés, le Comité recommande d'en approuver quatre. Si les recommandations du Comité consultatif sont acceptées, le nombre de postes financés à l'aide de crédits ouverts pour du personnel temporaire pour le secrétariat de la Conférence sera de 20 au total en 1978-1979 : 12 postes d'administrateur (un Secrétaire général adjoint, un D-2, trois D-1, quatre P-5, deux P-4 et un P-2) et huit postes d'agent des services généraux (deux G-5 et six G-4/1). La recommandation du Comité entraînera une réduction de 211 930 dollars du crédit demandé par le Secrétaire général pour le secrétariat de la Conférence, qui serait ainsi ramené de 1 587 600 dollars à 1 375 670 dollars.
7. Le Comité consultatif a été informé que le crédit de 201 800 dollars demandé pour les frais généraux au titre du secrétariat de la Conférence /A/C.5/32/39, annexe IV, sect. A 2) a été calculé sur la base des coûts standards. Compte tenu des recommandations faites par le Comité au paragraphe précédent, et eu égard

---

<sup>6/</sup> Dont un fourni par le Bureau de la science et de la technique (Département des affaires économiques et sociales), ce qui n'entraîne pas de dépenses supplémentaires à imputer sur le budget de la Conférence.

au fait qu'il serait possible de prélever certains des articles considérés (mobilier, machines de bureau et matériel de bureau) sur les stocks existants, le Comité consultatif recommande de réduire de 51 800 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général, qui serait ainsi ramené de 201 800 dollars à 150 000 dollars.

8. Le Secrétaire général demande un crédit de 105 000 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du secrétariat de la Conférence [A/C.5/32/39, annexe IV, sect. D 1]. Le Comité consultatif a été informé que les deux tiers de ce montant seraient utilisés pour les travaux préparatoires à la Conférence à exécuter en 1978 et qu'un tiers serait destiné à couvrir les frais de voyage du Secrétaire général de la Conférence. Le Comité est convaincu qu'il est possible de réaliser des économies en faisant coïncider, dans toute la mesure du possible, les voyages effectués à l'occasion de réunions régionales et spécialisées et ceux qui ont pour objet d'engager des consultations avec les gouvernements. Pour cette raison et compte tenu de la recommandation formulée au paragraphe 6 ci-dessus, le Comité recommande de réduire de 10 000 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général, qui serait ainsi ramené de 105 000 dollars à 95 000 dollars.

#### Travaux préparatoires

9. Le programme de travail pour 1978 prévoit l'exécution de diverses activités afin de contribuer à la préparation de monographies nationales, de réunions régionales et de documents régionaux, ainsi qu'à l'élaboration d'une documentation technique ayant trait aux domaines d'étude de la Conférence et aux questions inscrites à son ordre du jour. Les demandes de crédits révisées soumises par le Secrétaire général comprennent un montant total de 1 691 900 dollars au titre des conseillers et des coordonnateurs régionaux, des conseillers techniques, des services de consultants et des contrats et des séminaires. La fraction de ce montant correspondant aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance serait supérieure à 500 000 dollars. L'échelonnement envisagé de ces dépenses est le suivant :

<u>Assistance préparatoire</u>	<u>Mois de travail</u>	<u>Calendrier prévu pour 1978</u>	<u>Prévisions de dépenses</u> (En milliers de dollars)
<u>Commissions régionales - personnel temporaire</u>			
Coordonnateurs régionaux (P-4) .....	48	Janvier-décembre	173,2
Services de secrétaire (recrutement sur le plan local) .....	48	Janvier-décembre	32,0
Conseillers régionaux (L-6) .....	36	Janvier-juin	204,3
Total partiel			409,5
<u>Conseillers techniques (L-6)</u>			
Chargés d'aider les gouvernements ...	100	Janvier-août	660,0
<u>Services de consultants et contrats</u>			
a) Siège :			
Domaines d'étude .....	10	Mai-juin	50,0
Questions inscrites à l'ordre du jour .....	8	Juillet-août	40,0
Etudes établies par des institutions spécialisées .....		Mars-août	200,0
b) Commissions régionales .....	20	Avril-juillet	90,8
Total partiel			380,8
<u>Séminaires (32) .....</u>		Janvier-juillet	241,6
TOTAL			1 691,9

10. Le crédit demandé au titre du personnel temporaire pour les commissions économiques régionales est destiné à fournir à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et à la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) :

a) Un coordonnateur (P-4) (173 200 dollars, dont 7 700 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance) et un agent local (32 000 dollars) pendant toute l'année 1978, pour un coût total de 205 200 dollars. D'après le programme de travail, les documents régionaux doivent être achevés et soumis au Comité préparatoire à sa troisième session, en septembre 1978, mais le Comité consultatif a été informé que des activités consécutives à la session pourraient être nécessaires. Il recommande donc que le montant demandé par le Secrétaire général (205 200 dollars) soit accepté;

b) Des conseillers régionaux (L-6, équivalant à la classe D-1) pour une durée totale de 36 mois de travail à raison de 6 mois de travail par conseiller : un conseiller pour la CEPAL et un pour la CEAO, deux conseillers pour la CESAP et deux pour la CEA. Les dépenses correspondantes sont estimées à 204 300 dollars, dont 48 000 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

11. Le Secrétaire général demande un crédit de 660 000 dollars pour financer 100 mois de travail de conseillers techniques (L-6), dont 220 000 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance. Les conseillers techniques seraient affectés par le Siège, sur la demande des gouvernements, pour contribuer à la préparation des documents nationaux. Le Comité consultatif croit comprendre que ce montant a été calculé en se fondant sur l'hypothèse qu'il faudra répondre à 60 demandes. En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité a été informé qu'à ce jour, le secrétariat de la Conférence a choisi 15 demandes sur les 55 reçues et que huit conseillers techniques travaillent déjà à l'élaboration de documents nationaux dans le cadre du programme de travail pour 1977.

12. Les tâches assignées aux conseillers régionaux, aux conseillers techniques et aux consultants permettent de conclure qu'il existe des chevauchements et des doubles emplois en ce qui concerne les responsabilités et les tâches relatives aux travaux préparatoires de la Conférence. A ce propos, le Comité consultatif rappelle que le secrétariat des commissions économiques régionales comprend un groupe de la science et de la technique 7/. Le Comité estime que les besoins en ce qui concerne le nombre de mois de travail nécessaire et les voyages à effectuer dans les régions concernées ont donc été surestimés. A son avis, des économies peuvent être réalisées si les tâches en question sont planifiées et coordonnées de manière satisfaisante. En outre, considérant que le volume des services

---

7/ Le nombre et la classe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs affectés aux groupes de la science et de la technique des commissions régionales, tel qu'il ressort du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, s'établissent comme suit : CESAP : un P-3; CEPAL : un P-4, un P-3 (plus un D-1, un P-5 et un P-4 dont les postes sont financés à l'aide de ressources extra-budgétaires); CEA : un P-5, un P-4, deux P-3; CEAO : un P-5, deux P-4 (plus un P-5 et deux P-4 dont les postes sont financés à l'aide de ressources extra-budgétaires); voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2).

consultatifs techniques fournis en 1977 n'a pas été aussi élevé qu'on l'avait prévu initialement, le Comité consultatif n'est pas convaincu que la totalité des 100 mois de travail prévus seront nécessaires pendant la période envisagée maintenant (de janvier à août 1978). Pour ces raisons, le Comité recommande de réduire de 110 000 dollars le crédit demandé pour les conseillers techniques, c'est-à-dire de le ramener de 660 000 dollars à 550 000 dollars.

13. D'après le programme des travaux préparatoires, il est prévu d'avoir recours au Siège à des services de consultants, répartis comme suit : 10 mois de travail pour préparer la documentation relative aux domaines d'étude sectorielle, pour un coût de 50 000 dollars, dont 18 000 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance; 8 mois de travail pour la documentation relative aux points de l'ordre du jour, pour un coût de 40 000 dollars, dont 14 400 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance; le total s'établirait donc à 90 000 dollars. Etant donné que les contributions des consultants seraient établies sur la base des données recueillies à l'échelon national et régional, et compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut au paragraphe 12, le Comité consultatif estime que la nécessité d'un total de 18 mois de travail de consultants n'apparaît pas suffisamment justifiée et il recommande de réduire le crédit correspondant de 15 000 dollars, c'est-à-dire de le ramener de 90 000 dollars à 75 000 dollars.

14. Le Secrétaire général prévoit un montant estimatif de 200 000 dollars pour les services de consultants et contrats, destiné à permettre de fournir une assistance aux institutions spécialisées qui seraient éventuellement appelées à établir des études spéciales et n'auraient pas prévu de crédits budgétaires au titre des travaux préparatoires de la Conférence. Le Comité consultatif croit comprendre que ce montant a été déterminé de manière arbitraire sur la base d'une allocation de 40 000 dollars pour chacun des domaines d'étude sectorielle que le Comité préparatoire doit choisir à sa deuxième session en janvier 1978. Compte tenu de la résolution 2035 (LXI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a invité les organes directeurs des diverses organisations intéressées à faire le nécessaire pour permettre à leurs organisations de participer pleinement aux travaux de la Conférence, ainsi que des déclarations faites ultérieurement par les institutions des Nations Unies au sujet de leur participation à la Conférence et des incidences financières supplémentaires en découlant (A/C.5/31/89, annexe III), et vu que le Secrétaire général, au paragraphe 15 de son rapport à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session (A/C.5/32/39), dit qu'il a récemment reçu confirmation du fait que d'autres institutions s'en tiennent à l'intention qu'elles ont exprimée dans les déclarations susmentionnées, le Comité consultatif recommande de supprimer le montant de 200 000 dollars demandé pour verser une allocation aux institutions spécialisées.

15. D'après les propositions du Secrétaire général, chacune des cinq commissions économiques régionales disposerait également de quatre mois de travail de services de consultants, pour un coût de 90 800 dollars, dont 26 800 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance. Ces consultants aideraient à préparer les documents de base régionaux. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

16. Dans ses demandes de crédits révisées, le Secrétaire général propose d'organiser 32 séminaires (régionaux, sous-régionaux, spécialisés et nationaux) pour appuyer les activités préparatoires à la Conférence, à un coût estimé à 241 600 dollars. Les participants comprendraient des fonctionnaires des gouvernements, des experts, et des fonctionnaires des commissions régionales et du secrétariat de la Conférence. Le Comité consultatif note que pour calculer ces dépenses on s'est fondé sur l'hypothèse que deux fonctionnaires du secrétariat de la Conférence participeraient aux séminaires [A/C.5/32/39, annexe IV, F b)]. Le Comité est d'avis que ce nombre peut être ramené à un, ce qui permettrait d'économiser 25 600 dollars.

#### Autres frais de voyage et indemnités de subsistance

17. Un montant total de 98 800 dollars (voir le tableau qui suit le paragraphe 3 du présent rapport) est demandé au titre des autres frais de voyage et indemnités de subsistance des experts devant participer aux réunions sur la science, la technique et l'avenir, des experts des pays en développement les moins avancés devant participer à la Conférence, et des représentants des mouvements de libération nationale. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

#### Activités d'information

18. Les demandes de crédits révisées comprennent un montant de 296 400 dollars pour un programme d'information qui doit être exécuté pendant la période préparatoire et pendant la Conférence proprement dite. Ce montant est destiné à financer le coût d'activités d'information au niveau international (116 800 dollars) et au niveau régional (66 000 dollars), et il comprend un crédit pour du personnel temporaire [un fonctionnaire de l'information (P-4) et un secrétaire (G-4)] qui serait détaché du Centre de l'information économique et sociale au secrétariat de la Conférence (113 600 dollars). Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler à la demande du Secrétaire général.

#### Coût des services de conférence

19. Dans les parties H et I de l'annexe IV à son rapport (A/C.5/32/39), le Secrétaire général indique le coût estimatif "intégral" des services de conférence (c'est-à-dire calculé sans tenir compte des services qui pourraient être fournis à l'aide des ressources déjà demandées dans le projet de budget-programme pour 1978-1979); ce coût total est estimé à 1 300 300 dollars et peut être réparti comme suit :

	<u>Services de conférence (chap. 23)</u>	<u>Services généraux (chap. 22)</u>	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
5 réunions régionales .....	412 000	25 200	437 200
2 réunions de groupe d'experts .....	65 800	10 300	76 100
2 sessions du Comité préparatoire .....	214 800	20 700	235 500
Conférence .....	521 900	29 600	551 500
	<u>1 214 500</u>	<u>85 800</u>	<u>1 300 300</u>

20. Au paragraphe 51 de son rapport, le Secrétaire général indique que, dans la mesure où des crédits supplémentaires seront nécessaires, ils seront indiqués dans un état récapitulatif qui sera soumis à l'Assemblée générale à la fin de la session en cours. Le Comité consultatif a examiné les hypothèses concernant l'effectif nécessaire et les a jugées généralement en rapport avec les besoins, eu égard au nombre présumé de réunions et au volume de la documentation; toutefois, il devrait être possible de réduire le nombre de réviseurs et de dactylographes. Etant donné le calendrier proposé pour les diverses réunions et pour la Conférence elle-même, le Comité consultatif pense qu'une grande part des dépenses pourra être absorbée dans les limites des crédits disponibles.

#### Récapitulation

21. Aux paragraphes 6 à 8, 12 à 14 et 16 du présent rapport, le Comité consultatif recommande des réductions d'un montant total de 624 330 dollars au chapitre 4 du projet de budget-programme pour 1978-1979. La réduction correspondante à appliquer au chapitre 25 des dépenses et au chapitre premier des recettes s'élèverait à 84 200 dollars. Au cas où l'Assemblée générale approuverait les recommandations du Comité consultatif, les crédits supplémentaires à ouvrir s'établiraient comme suit :

	<u>Dollars E.-U.</u>
Chapitre 4 .....	3 357 170
Chapitre 25 .....	671 800
	<u>4 028 970</u>
<u>Moins</u> Chapitre premier des recettes .....	671 800
	<u>3 357 170</u>

-----